

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1498

Artikel: Euroétonnement
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un panorama fort intéressant

Les écoles techniques et d'apprentissage doivent s'adapter aux nouveaux besoins. Le Département vaudois de la formation et de la jeunesse vient de publier un rapport qui fait de nombreuses propositions.

Sous un titre anodin, le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un rapport fort intéressant sur l'avenir de la formation professionnelle. Ce faisant, Francine Jeanprêtre parachève en quelque sorte le rattachement de ce secteur au Département de la formation et de la jeunesse, décidé il y a quatre ans. A l'image du monde du travail, le rapport est diversifié à l'extrême. Il est difficile d'en extraire des lignes de force et l'on sent bien que la galaxie de la formation professionnelle, de par son essence, résistera toujours aux inconditionnels de l'esprit de système. Plutôt qu'une illusoire synthèse, voici trois éclairages intéressants.

Des savoir-faire plus pointus

Le rapport propose de renforcer les écoles professionnelles à plein temps, débouchant sur l'obtention d'un Certificat de fin d'apprentissage (CFC), puis le cas échéant d'une maturité professionnelle. Deux secteurs de pointe sont visés: l'informatique et la communication d'une part, les sciences et techniques de la vie d'autre part. La demande actuelle du marché du travail y est très élevée, ou le deviendra, selon toute vraisemblance, avec les développements du projet triangulaire «science, vie et société». Or ce sont des domaines où la formation duale ne peut pas satisfaire les besoins. En effet, comment ferait-on pour

organiser des apprentissages dans des domaines où la structure des entreprises est largement instable et balbutiante? En outre, pour acquérir le savoir-faire pointu dont a besoin un laborantin ou un apprenti en microtechnique, ne faut-il pas passer plus de temps à l'école qu'en entreprise? L'évolution du savoir et de la technologie a réactualisé une vieille revendication de la gauche dans un domaine où le canton de Vaud a un retard évident sur ses voisins (voir tableau).

Ecole supérieure spécialisée

Anciennes écoles de «cadres moyens», les écoles techniques et les écoles spécialisées dispensent des formations subséquentes à l'apprentissage. Elles permettent d'élargir et d'approfondir les champs de connaissances obtenues au terme d'un CFC. Elles se distinguent des hautes écoles spécialisées (HES) dans la mesure où, à l'inverse de ces dernières, elles ne sont pas axées sur la théorie et la conception. Le projet de nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle reconnaît la nécessité d'une formation tertiaire basée sur la pratique. A cet effet, il octroie à ce type d'école le statut particulier d'«écoles supérieures spécialisées (ESS)».

Cours modulaires

L'article 41 de la loi fédérale prévoit qu'un adulte au bénéfice d'une pratique professionnelle peut se présenter aux examens de fin d'apprentissage dans le but de décrocher un CFC. Bon an mal an, entre 150 et 190 Vaudoises et Vaudois se présentent, et 80% d'entre eux réussissent. Toutefois, le potentiel est nettement plus élevé, raison pour laquelle, à l'instar des expériences faites à Neuchâtel et à Genève, le canton de Vaud entend mettre sur pied un dispositif plus adéquat: la population

concernée doit en effet gagner sa vie et il lui est presque impossible de suivre les cours pour apprentis, par ailleurs mal adaptés. A cet effet, le canton entend débloquer 1,2 million pour mettre en place une offre de cours, modulaire et capitalisable, qui soit adaptée aux horaires de ces personnes en emploi. Il entend en outre abaisser les barrières financières, par exemple en offrant gratuitement le bilan de compétences nécessaire pour se lancer. Tout en saluant ces progrès, on peut regretter qu'aucun des dispositifs, fut-il ponctuel, n'ait été prévu pour compenser le manque à gagner d'une personne qui réduit légèrement son temps de travail pour se donner les meilleures chances de réussir dans cette filière. *rn*

Rapport à consulter sous www.dfj.vd.ch

Euroétonnement

Les prix en Euros commencent à se généraliser. Mon ticket de caisse Migros indique, à Berne, l'équivalent dans la nouvelle monnaie à un cours de 1,55 le 27 novembre. Mais ce qui est le plus intéressant, ce sont les prix d'un même produit dans l'Euroland. Prenons, par exemple, *Le Monde*. Le prix en France métropolitaine est de 1,20 Euro. Une surprise: le journal est meilleur marché au Luxembourg (1,14 E), à peine plus cher en Belgique (1,21 E), plus cher ailleurs: 1,47 en Grèce, 1,50 en Espagne, aux Pays Bas et au Portugal, 1,52 aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, 1,53 en Allemagne, 1,55 en Italie, 1,78 en Irlande et 1,82 en Autriche. Le prix suisse de 2,40 fr. correspond, au cours de 1,5 à 1,60 Euro, ce qui est raisonnable. *cfp*

Taux de formation à l'École des métiers pour les métiers de l'artisanat et de l'industrie:

Vaud	13%
Neuchâtel	31%
Genève	30%
Jura	18%